

INVESTIR DURABLE ID #5

LE MAGAZINE DE LA FINANCE DURABLE

L'ACTIONNAIRE (NAÏRE) HERO

DOSSIER

L'actionnaire peut-il être un moteur de la transition ?



MARS - JUIN 2020

www.linfordurable.fr

5,90 euros

ÉTAT DES LIEUX

Prêt à impact positif : quand les taux de crédit aux entreprises s'indexent sur leur performance durable

page 14

ÇA EXISTE !

Focus sur le plan d'épargne retraite responsable

page 16

ENTRETIEN

Pierre Larrourou :
« Rien ne serait pire qu'un Green deal sans financement ou avec un financement injuste »

page 20



ÉPARGNER, C'EST AUSSI AGIR

EN SAVOIR PLUS SUR LELABELISR.FR

Édito

À titre individuel ou réunis au sein de coalitions, par le biais du dialogue avec les dirigeants, du vote en assemblée générale et même du dépôt de résolutions, des investisseurs de plus en plus soucieux d'influencer de manière positive les pratiques des entreprises - et/ou simplement conscients de la matérialité financière de l'ESG - interpellent désormais régulièrement ces dernières sur des sujets aussi variés que le changement climatique, l'égalité hommes-femmes ou la transparence dans la publication de données extra-financières.

Mais ces démarches sont-elles réellement efficaces, en particulier lorsqu'elles se heurtent encore si fréquemment à des intérêts contraires et souvent court-termistes, voire à une réglementation contraignante ? L'actionnaire peut-il être l'un des principaux moteurs de la transition nécessaire des grands groupes ?

La Rédaction

Rédaction

Directeur de la Rédaction : Valère Corréard
Rédacteur en chef : Max Morgene
Journalistes et contributeurs : Camille Dufétel, Marie Grain, Max Morgene, Julie Nirchio, Agathe Palaizines, Clément Pedrosa, Camille Prigent, Marie Vabre, l'équipe de NOVAFI.
redaction@infodurable.fr

Publicité

Responsable : Stéphanie Veaux
Chargés de développement : Linda Notari, Kevin Peschot, Ilyas Nouri
sales@infodurable.fr

Communication, partenariats et abonnements

Responsable : Audrey Blain
Assistants : Nicolas Papon, Kadiatou Sow
communication@infodurable.fr

Directeur de la publication

Damien Coméllau

Routage et diffusion

Sud Routage
110, route de Rouquairol - 30900 Nîmes

Impression

Magazine imprimé en France avec des encres végétales, sur du papier composé à 50 % de fibres recyclées, par Goubault Imprimeur certifié ISO 14001

Mise en page

Agence Apresta : Lucie Erouart
Stereva communication
Illustrations : Nat Mikles

Photos

Agathe Palaizines, Shutterstock

Trimestriel édité par la SAS Valdamis au capital de 123 000 euros, siège social : 59, boulevard Exelmans 75016 Paris.
ISSN : 2681-1278
SIRET : 84302348200014
©ID (www.infodurable.fr)

Toute reproduction, même partielle, des textes, infographies et documents parus dans ce numéro est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur.



ID #5

MARS - JUIN 2020

04 - 06
EN BREF
DES CHIFFRES...
ET DES FAITS

07 - 14
ALLER PLUS LOIN
DOSSIER

- 07** Engagement actionnarial : comment les investisseurs en font une stratégie long terme ?
- 10** 2 questions à ... Annaïg Antoine, Responsable France, Principles for Responsible Investment
- 12** Denis Branche (Phitrust) : « L'actionnaire a un rôle important à jouer et (...) dispose pour ce faire de multiples possibilités d'intervention »

14 - 20
ANALYSES
ÉTAT DES LIEUX

- 14** Prêt à impact positif : quand les taux de crédit aux entreprises s'indexent sur leur performance durable

ÇA EXISTE !

- 16** L'épargne retraite responsable

PORTRAIT

- 18** Gilles Vernet, des marchés financiers à la cour de récré

ENTRETIEN

- 20** Pierre Larroutou : « Rien ne serait pire qu'un Green deal sans financement ou avec un financement injuste »

22
DATAS
PERFORMANCES

- 22** Les fonds actions ISR les plus performants en 2019, par Novafi



©Sabino Parente/Shutterstock

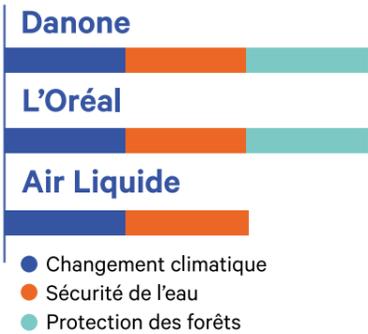
« Pour prospérer au fil du temps, toute entreprise doit non seulement produire des résultats financiers, mais également montrer comment elle apporte une contribution positive à la société. »

Lettre de Larry, PDG de BlackRock

Ces multinationales françaises championnes européennes du climat

Plus de 180 entreprises composent cette année la « List A » de l'ONG britannique CDP, en raison de leur performance et de leur transparence en matière de lutte contre le changement climatique. Parmi elles, 22 sont françaises, ce qui place l'Hexagone en pole position en Europe et à la troisième place mondiale, derrière le Japon (38) et les États-Unis (35).

Trois des représentantes tricolores se démarquent particulièrement en obtenant au moins deux A sur les trois grandes thématiques considérées, à savoir le changement climatique, la protection des forêts et la sécurité de l'eau : L'Oréal et Danone décrochent chacune un triple A, tandis qu'Air Liquide en obtient deux.

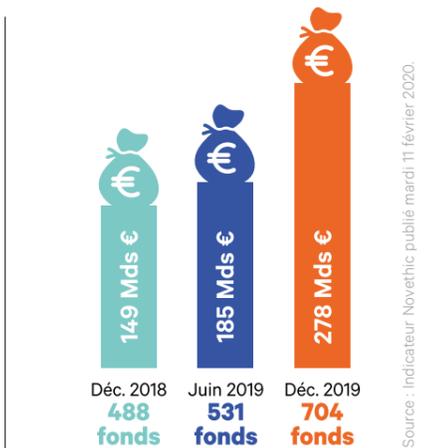


Source : Étude du nouveau classement du CDP, publié le lundi 20 janvier.

Les investissements bas carbone des entreprises européennes encore insuffisants

En 2019, 832 entreprises européennes représentant l'équivalent de 75 % des émissions de l'Union européenne, ont dépensé quelque 124 milliards d'euros dans les technologies liées aux véhicules électriques, les énergies renouvelables ou encore les infrastructures de réseaux énergétiques. Mais pour atteindre l'objectif de l'UE de neutralité carbone d'ici 2050, les entreprises devraient doubler la part de ces investissements dans leurs dépenses totales en capital, de 12 % à 25 %, estime le CDP.

Source : Rapport « Doubling Down : Europe's Low Carbon Investment Opportunity », CDP



Évolution des fonds durables

Les Principes pour l'Investissement Responsable passent le cap des 500 investisseurs institutionnels signataires

Le fonds de pension d'entreprise colombien Protección SA est devenu début janvier le 500ème investisseur institutionnel à signer les Principes pour l'Investissement Responsable, a annoncé fin janvier l'organisation soutenue par les Nations Unies. En un an, le nombre d'institutionnels signataires a progressé de 20 %.

Doublement des encours pour les fonds durables

Les encours des fonds durables ouverts aux épargnants français ont atteint 278 milliards d'euros fin 2019, soit une progression de près de 50 % en un an, selon la dernière édition de l'Indicateur Novethic. Le nombre de ces fonds est quant à lui passé de 531 à 704. Les fonds actions, qui représentent la moitié des encours, affichent une performance moyenne supérieure à celle du CAC 40 (+28 % contre +26 %), détaille notamment le centre de recherche.



Les leaders climatiques se portent mieux en Bourse

Entre 2011 et 2018, l'indice STOXX Global Climate Change Leaders, basé sur la List A du CDP, a surperformé le STOXX Global 1800 de 5,4 % par an en moyenne. Une performance qui illustre que le « leadership en matière environnementale va de pair avec le succès et la rentabilité d'une entreprise », juge l'organisation.

1 % des investissements des compagnies pétrolières seulement vont vers d'autres énergies que les fossiles, révèle l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *World Energy Outlook* publié en janvier.

47 % des prêts de la Banque européenne d'investissement en France sont en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique en 2019. Une première pour l'institution financière de l'Union européenne.

Les fonds français toujours leaders en matière de performance climatique

Le CDP a également dévoilé fin février son classement annuel des fonds actions les plus performants en matière de lutte contre le changement climatique. Et comme en 2019, les fonds français se taillent une place de choix, avec 8 fonds distingués, dont trois pour La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et deux pour Ecofi Investissements. Mirova, Meeschaert AM et Comgest placent également chacune un fonds dans ce palmarès réparti sur trois catégories : les actions européennes, les actions globales et les actions émergentes.

« Le pacte vert pour l'Europe est notre nouvelle stratégie de croissance. Il nous aidera à réduire les émissions tout en créant des emplois. »

Ursula von der Leyen, 20 janvier 2020

Le pacte vert

Que prévoit-il ?

Le Pacte vert repose sur un plan d'investissement qui doit permettre de financer les objectifs climatiques et économiques de l'Europe, ainsi que sur un mécanisme de transition juste censé permettre à chaque pays membre de pouvoir prétendre à une économie durable et neutre pour le climat : « Le pacte vert pour l'Europe vise à améliorer le bien-être des citoyens. Il est important de rendre l'Europe neutre pour le climat et de protéger notre habitat naturel, dans l'intérêt de la population, de la planète et de l'économie. Personne ne sera laissé de côté », déclare la Commission européenne.



Deviendra neutre pour le climat d'ici à 2050



Protégera la vie 7 humaine, les animaux et les plantes en réduisant la pollution



Aidera les entreprises à devenir des acteurs de premier plan au niveau mondial dans le domaine des produits et des technologies propres

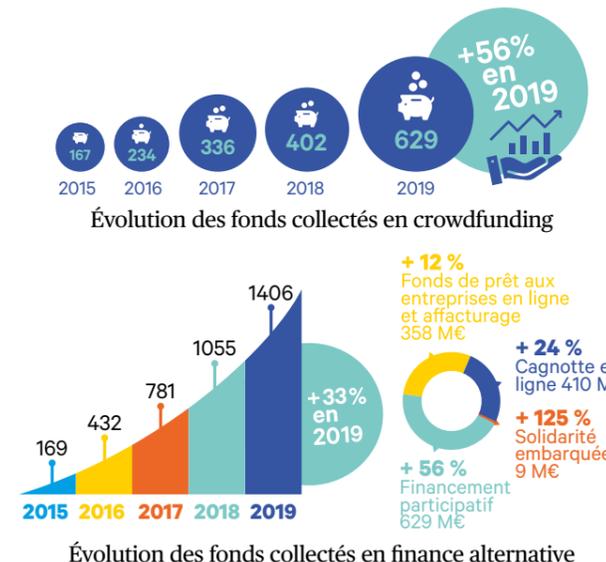


Contribuera à assurer une transition juste et inclusive

2019, année record pour le financement participatif

En 2019, 629 millions d'euros ont été collectés via les différentes plateformes de crowdfunding, selon le baromètre de Financement Participatif France et du cabinet MAZARS, soit une progression de 56 % sur un an. Dans le détail, le secteur économique représente la grande majorité des fonds collectés, « et plus particulièrement les secteurs de l'immobilier (57 % avec 328,3 millions d'euros), suivi par l'environnement et les énergies renouvelables (16 % avec 92,2 millions d'euros) », précise l'étude. Plus globalement, la finance alternative a attiré l'an dernier 1,4 milliards d'euros de fonds toutes catégories confondues (financement participatif, fonds de prêt aux entreprises, cagnotte en ligne et solidarité embarquée), en progression de 33 % sur un an.

Baromètre du crowdfunding en France 2019 fpf-mazars



15 catastrophes naturelles ont coûté plus d'un milliard de dollars chacune en 2019. Source : ONG britannique Christian Aid - 17 décembre 2019



745 milliards de dollars : c'est la somme qu'a apportée ces 3 dernières années la finance mondiale à 258 entreprises développant des projets d'usine de charbon. Source : Urgewald et BankTrack - 05 décembre 2019



72 % des entreprises interrogées au niveau mondial mentionnent les ODD (Objectifs de Développement Durable) dans leurs documents publics, d'après les résultats du SDG Challenge du 6 février.



479 milliards de dollars pourraient être détruits chaque année par le déclin de la nature, selon le rapport « Global Futures » du WWF.

Fil d'actu

5 décembre
La Commission européenne va réviser la directive sur les rapports non financiers, relatifs à l'environnement, au social, à la gouvernance, d'ici fin 2020. Elle veut établir des normes pour favoriser l'investissement durable dans le cadre du « Pacte vert ».

11 décembre
Seuls 80 états ont accepté de revoir leurs engagements de réduction d'émissions de CO2 avant la COP 26 de Glasgow. Ils ne représentent que 10 % des émissions mondiales.

18 décembre
Le parlement européen et le conseil de l'UE se sont accordés sur un règlement unique s'appliquant aux plateformes de financement participatif qui prévoit notamment la mise en place d'un montant maximum de collecte par projet à 5 millions d'euros.

3 janvier
La France souhaite que la BEI lève 10 milliards d'euros via une augmentation de capital afin de financer davantage de projets en faveur du climat, a annoncé le ministre français de l'Economie Bruno Le Maire.

20 janvier
En 2019, les entreprises (hors banques) ont représenté le pôle le plus important pour les émissions de dette verte, avec près de 60 milliards de dollars sur un total qui devrait dépasser les 250 milliards.

22 janvier
À l'occasion du forum économique de Davos, Paris et Berlin s'allient à BlackRock pour investir 500 millions de dollars dans la transition des pays émergents.

28 janvier
Quatorze collectivités territoriales et cinq ONG ont assigné en justice la compagnie pétrolière Total, qu'elles veulent contraindre à prendre les mesures nécessaires pour « réduire drastiquement » ses émissions de gaz à effet de serre.

6 février
L'Eglise d'Angleterre a annoncé la création d'un indice boursier composé d'entreprises respectant l'objectif fixé par l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015, à savoir contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique sous le seuil symbolique des 2°C.



L'actionnaire peut-il être un moteur de la transition ?

Engagement actionnarial : comment les investisseurs en font une stratégie long terme ?

L'engagement, pratiqué par une part croissante d'institutionnels et de gestionnaires d'actifs en France, s'inscrit dans un accompagnement qui se veut constructif sur la durée. Prenant position sur des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), il permet aux actionnaires d'influencer progressivement les pratiques de RSE des émetteurs, avec l'objectif d'améliorer leurs performances financières.

Par Marie Vabre

De l'activisme à l'engagement, des méthodes variées

Historiquement, l'activisme actionnarial, dont les racines sont anglo-saxonnes, désigne le fait de demander un changement rapide de stratégie, de gouvernance ou de structure, le plus souvent publiquement et pour un profit à court terme. Cette approche est vécue comme hostile par les sociétés. La montée d'un activisme actionnarial agressif et spectaculaire alimente une certaine peur chez les émetteurs, faisant courir le risque d'une limitation du pouvoir des actionnaires par le régulateur¹. « Ces investisseurs sont peu nombreux, mais ils sont très vocaux. S'il leur arrive d'avoir raison sur le fond, leur mode de fonctionnement ne correspond pas à notre approche de long terme », décrit Inès de Dinechin, Présidente du Directoire d'Aviva Investors France.

A contrario, « les activistes « nouvelle » génération ont la volonté d'accompagner sur le long terme les entreprises dans leur transformation, en s'appuyant sur leurs dirigeants », poursuit-elle.

La palette des méthodes liées à l'activisme et à l'engagement est variée : sortie de l'investissement (exclusion) ; propositions de résolutions socialement responsables et de gouvernance ; votes lors des Assemblées Générales ; constitution de groupes de réflexion interentreprises, de coalitions d'investisseurs et de partenariats ; dialogue informel en coulisses, voire négociations avec le conseil d'administration, les comités spécialisés, les directions développement durable / RSE (etc.) ; lobbying et/ou campagnes de contestation publiques et médiatiques ; lancement des OPA (par l'acquisition d'une proportion de capital importante) ; recours judiciaires sous le mandat d'une association d'actionnaires².

Les gestionnaires de fonds n'adoptent pas tous la même stratégie ; outre le contexte culturel et réglementaire, leurs choix dépendent fortement de la vision de leurs dirigeants, de l'horizon de temps visé et de leur mode de gestion, s'il est passif, indicatif ou dit actif.



©Curioso/Shutterstock

Engagement actionnarial : quand Sycomore se mobilise pour l'égalité femmes-hommes en entreprise

Sycomore AM a lancé fin 2018 une campagne d'engagement actionnarial sur le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Sara Carvalho de Oliveira, analyste ESG au sein de la société de gestion, revient sur le déroulement et le bilan de ces dialogues.

Concrètement, comment se déroule l'engagement actionnarial sur ce sujet ?

Nous avons identifié trois leviers d'action. Le premier est le dialogue que nous entretenons avec les entreprises depuis de nombreuses années. Il s'agit d'aborder aussi souvent que possible ce sujet au cours de ces dialogues et pas uniquement avec des interlocuteurs ESG, mais également avec les directeurs financiers par exemple. L'objectif est de montrer aux entreprises l'importance que nous y accordons en tant qu'actionnaire et de les encourager à progresser.

Ensuite et pour aller plus loin, nous avons réalisé des entretiens entièrement dédiés au sujet afin de passer en revue les différentes dimensions associées à la thématique : la gouvernance et la stratégie, la mesure et l'analyse de la performance, les actions qu'il est possible d'entreprendre pour faciliter l'accès des femmes aux postes de direction, en s'inspirant par exemple d'initiatives déjà existantes au sein d'autres compagnies, ainsi que la communication et la transparence. Cela nous permet d'approfondir notre compréhension du sujet et des difficultés rencontrées et de communiquer aux entreprises des axes d'amélioration.

Enfin, le dernier levier consiste à s'associer à d'autres acteurs pour mener des actions collaboratives. Fin 2019, nous nous sommes par exemple associés à 65 autres investisseurs internationaux, représentant 4 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion, pour cosigner une déclaration commune envoyée à plus de 1000 entreprises pour les inciter à s'engager à agir pour l'égalité entre hommes et femmes en signant les Women's Empowerment Principles des Nations Unies.

Comment les entreprises ont-elles accueilli votre démarche ?

C'est le constat le plus positif. Globalement, nous avons constaté que les entreprises avaient déjà atteint un niveau de prise de conscience assez élevé sur cet enjeu, et ce, indépendamment de leur pays d'implantation, de leur secteur ou de leur taille. Il est même apparu que cette thématique était finalement davantage considérée que d'autres sujets ESG, à la fois en interne et en externe chez les différentes parties prenantes. Il est vrai que le contexte sociétal crée du momentum autour du sujet et nous constatons une accélération dans les démarches.

Pourtant, ces actions ont encore du mal à se traduire en progrès chiffrés, car beaucoup d'entreprises restent peu avancées sur la mesure de la performance, avec finalement un recul limité sur l'impact des démarches menées. Rares sont celles qui ont développé une approche « data » de la question, en analysant par exemple les résultats des enquêtes de satisfaction employés par genre ou en utilisant leurs données RH pour apporter des réponses appropriées aux difficultés qui peuvent être différentes par région ou par fonction. Pourtant, nous avons observé que l'adoption d'une démarche centrée sur la donnée permettait une prise de conscience accrue. C'est un axe de travail sur lequel nous souhaitons insister au cours de nos dialogues futurs.

Autre point sur lequel les entreprises restent encore globalement en retrait : les écarts de rémunération entre hommes et femmes. Même s'il est obligatoire de publier des indicateurs en la matière au Royaume-Uni et en France, un grand nombre d'entreprises se sont saisi de ces obligations à minima, en ne reportant par exemple que sur le périmètre de la filiale concernée par la réglementation et très rarement au niveau du groupe.

Un autre sujet encore peu abordé est celui des politiques en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, notamment lorsqu'il est question de soutien à la parentalité. Nous avons observé des démarches intéressantes mais qui restent à démocratiser : par exemple, Kering a récemment annoncé le passage à 14 semaines de congés payés pour l'ensemble des collaborateurs nouvellement parents dans tous ses pays d'implantation. C'est une démarche qui a vocation à donner accès aux mêmes avantages à tous les collaborateurs et à faciliter un meilleur partage des responsabilités parentales entre hommes et femmes.



Sara Carvalho de Oliveira, analyste ESG, Sycomore Asset Management

Quel bilan tirez-vous de cette campagne ?

Nous considérons qu'il faut au minimum un an pour mesurer les progrès sur un axe d'amélioration soumis à une entreprise. Nous avons suggéré des axes de progrès assez variés avec des objectifs précis communiqués aux entreprises. Il s'agit par exemple de mettre en place une stratégie pour augmenter la part des femmes dans le management, d'instaurer une action qui a porté ses fruits chez d'autres acteurs ou encore de publier certains indicateurs, notamment les écarts de rémunération. Fin 2019, nous avons ainsi constaté des progrès complets ou partiels sur 48 % des axes d'amélioration soumis en 2018. C'est un résultat satisfaisant, même s'il recouvre des objectifs assez hétérogènes.

Plus globalement, comment considérez-vous l'engagement en tant que levier de changement ?

L'impact d'un *asset manager* passe évidemment par la sélection des valeurs qu'il détient en portefeuille, et notamment des meilleurs acteurs en termes de développement durable. Mais une autre partie essentielle repose sur le fait d'utiliser notre influence en tant qu'actionnaire pour encourager et accompagner les entreprises dans des démarches de progrès. C'est notamment pour cette raison que nous insistons sur l'importance d'un dialogue personnalisé et direct, afin de bien comprendre les problématiques de chaque entreprise et d'identifier pour chacune des axes d'amélioration spécifiques et qui s'inscrivent dans le long terme.



www.sycomore-am.com



¹ La Commission des finances de l'Assemblée nationale s'est alarmée des formes « excessives » voire « nuisibles » de l'activisme actionnarial et a formulé 13 propositions pour « rassurer les inquiétudes légitimes des acteurs de marchés ». Voir Activisme actionnarial : examen d'un rapport d'information, Assemblée nationale, 2 octobre 2019.
² Voir Carine Girard, Julien Le Mau, « De l'activisme à l'engagement actionnarial », Revue française de gouvernance d'entreprise, Institut français des administrateurs, 2007.

L'actionnaire peut-il être un moteur de la transition ?

En France et en Europe, un contexte porteur

A la suite de différents scandales financiers et de la crise de 2007-2010, les investisseurs ont été poussés à être plus impliqués dans le suivi des activités des sociétés capitalisées. Le premier « Stewardship code », lancé au Royaume-Uni en 2010 a exigé des investisseurs institutionnels qu'ils soient transparents dans leurs processus d'investissement, qu'ils dialoguent avec les entreprises et votent aux AG. Il a ouvert la voie à d'autres codes de bonne conduite et de mobilisation dans le monde. « Ces dernières années, nous assistons et nous prenons part à une accélération dans la prise en compte des enjeux ESG de la part des investisseurs. Ils ont notamment des attentes de quantification des impacts et un degré d'exigence qu'ils n'avaient pas avant », poursuit Inès de Dinechin. « Le niveau d'engagement des investisseurs porte au-delà de critères purement financiers. En permettant une meilleure compréhension des business dans la durée, il conduit à davantage d'alignement entre l'Entreprise et ses investisseurs ».

« Ces dernières années, nous assistons et nous prenons part à une accélération dans la prise en compte des enjeux ESG de la part des investisseurs. Ils ont notamment des attentes de quantification des impacts et un degré d'exigence qu'ils n'avaient pas avant »

Inès de Dinechin

Succès du vote, enjeu réputationnel et limites

En France, l'engouement des Sociétés de Gestion de Portefeuilles (SGP) pour l'engagement n'a jamais été aussi important. Il faut dire que les données récentes montrent l'impact positif de l'engagement actionnarial : « hausse des valeurs de marché », « performance comptable et extra-financière des entreprises visées [qui] tend à s'améliorer ». L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) joue un rôle prépondérant dans cette dynamique, en publiant régulièrement des recommandations pour améliorer le dialogue entre investisseurs et émetteurs, et en supervisant, avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la façon dont les investisseurs rendent compte de leurs pratiques.

L'étude annuelle de l'Association française de la gestion financière (AFG) montre une mobilisation croissante de ses membres⁴ : près des deux-tiers des SGP ont augmenté leur participation aux AG, étendant progressivement leur périmètre de vote à de nouvelles zones géographiques. Cependant, des différences de pratiques persistent au sein de l'UE, traduisant des coûts élevés et des difficultés d'accès au vote, d'autant plus quand les AG ont lieu à l'étranger (barrières spécifiques à certains acteurs, réglementaires et techniques). Sur la saison dernière, l'un des exemples marquants est le cas de H&M.

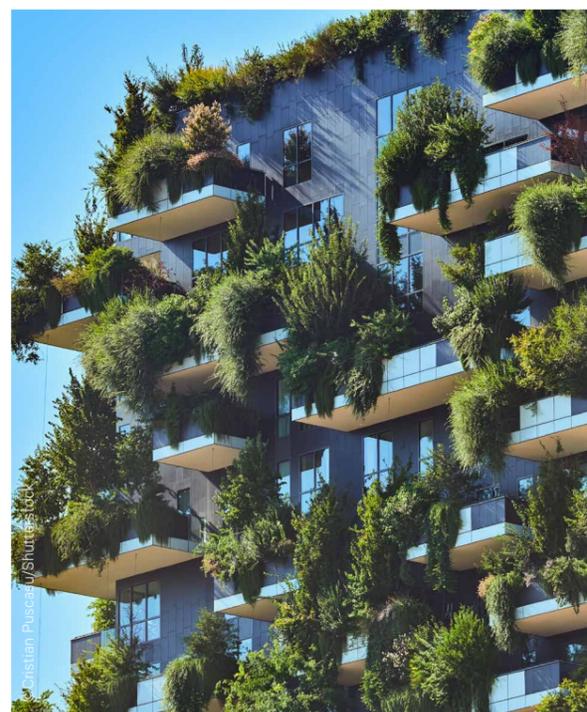
« Au lendemain du scandale du Rana Plaza, H&M avait pris des engagements pour une révision des conditions de travail et de rémunération des fournisseurs, à l'horizon de 5 ans. Des ONG ont démontré que cela n'avait pas été respecté », retrace Aurélie Baudhuin, Directrice de la recherche ISR et Directrice générale déléguée de Meeschaert AM.

Le réseau Shareholders For Change – représenté par Meeschaert AM et Fondazione Finanza Etica, a déposé une résolution pour inciter le conseil à intégrer dans la détermination de la rémunération variable des dirigeants, des critères sociaux liés à l'amélioration de la santé et la sécurité des fournisseurs, ainsi qu'à leur juste rétribution tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La Directive révisée « Droit des actionnaires » (SRD 2) qui va s'appliquer fin 2020, marque un nouveau tournant. Elle requiert des investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs et conseillers en vote qu'ils rendent publique leur politique d'engagement et de vote annuellement. De plus, elle impose aux intermédiaires financiers de communiquer l'identité des actionnaires aux émetteurs qui le demandent. Ces derniers auront l'obligation de convoquer individuellement tous les actionnaires aux AG. « La directive va permettre d'améliorer le dialogue entre investisseurs et émetteurs, et c'est une excellente nouvelle ! », se réjouit Annaïg Antoine, Responsable France des Principes for Responsible Investment (PRI).

Les adaptations à notre réglementation ont été apportées par la loi Pacte, puis via l'entrée en vigueur d'un décret, en novembre 2019. « Le plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable aura également un impact sur la pratique de l'engagement en clarifiant quelles sont les activités durables avec la Taxonomie, ou via le règlement Disclosure qui va compléter les obligations de transparence prévues par l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) », projette Annaïg Antoine.

« La résolution n'a pas été adoptée, la famille fondatrice détenant plus des deux tiers des droits de vote. Mais c'est un outil de sensibilisation et c'est une question d'enjeu réputationnel, donc le dialogue se poursuit », relève Aurélie Baudhuin. « Même s'il n'y a pas de seuil de détention de titres en Suède, le parcours administratif a été extrêmement complexe. C'est symptomatique des points de blocage que l'on rencontre dans l'engagement, de façon générale », conclut-elle.



Individuel ou collectif, des dialogues complémentaires

Si le dialogue en amont des AG est le moyen privilégié de favoriser les principes de bonne gouvernance (politique de rémunération des dirigeants, opérations sur capital, composition du conseil...), il est aussi de plus en plus utilisé pour des questions environnementales. Les sujets sociaux et sociétaux ont également une place importante dans la politique d'engagement de certains acteurs, dont Sycomore AM, par exemple. « Ils représentent un peu plus de la moitié des axes d'amélioration que nous avons soumis aux entreprises de notre univers en 2019 », décrit Sara Carvalho de Oliveira, l'une de ses analystes ESG. « Ceci s'explique notamment par les expertises que nous avons développées au travers de nos fonds thématiques sur le capital humain (Sycomore Happy@Work) et la contribution sociétale des entreprises (Sycomore Shared Growth), qui impliquent un dialogue soutenu avec les entreprises sur ces sujets ».

Certains SGP privilégient le dialogue individuel, comme La Financière de l'Échiquier, acteur précurseur de l'ISR. « Notre cœur de métier est le stock picking. Pour nous, cela passe par la rencontre directe avec 100 % des entreprises dans lesquelles les fonds investissent et par la transmission d'axes de progrès précis, suivis dans le temps », décrit Sonia Fasolo, Gérante ISR. En 2018, LFDE a pris de nouveaux engagements, dont « l'instauration d'un Comité éthique afin de statuer sur les cas de controverses les plus sensibles et le vote systématique lors des assemblées générales », mentionne Sonia Fasolo.

« Si une entreprise dans laquelle nous investissons ne communique pas de manière satisfaisante sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques, nous n'approuvons pas les comptes ou les nominations au conseil d'administration »

Michael Herskovich



La crédibilité de l'asset manager (AM) et la qualité d'écoute des émetteurs ne semblent pas proportionnelles à la part du capital détenu. « En 2018, notre département ISR a construit, avec l'ONG Amnesty International, un dialogue auprès de Renault », explique Cesare Vitali, Responsable ISR d'Ecofi Investissements. « La controverse portait sur les droits de l'Homme en République Démocratique du Congo, au sein des mines de cobalt utilisées pour les batteries des voitures électriques. Depuis, le constructeur s'est engagé dans une démarche de transparence et d'identification de la totalité de ses fournisseurs et d'audits sur le terrain ». Une certaine réussite pour cet AM, que l'analyste tient cependant à modérer. En effet, un investisseur étant rarement le seul à pointer une problématique et à demander des comptes, il ne s'attribuera pas directement les progrès de l'entreprise, suite à un dialogue. La progression est permanente, avec des résultats à moyen et long terme.

« La question de la juste communication se pose. Elle est de plus en plus publique, on nous demande de donner des indicateurs sur notre engagement. Si cela s'avère plutôt positif, c'est aussi un point de vigilance. Le succès d'engagement réside aussi dans la relation de confiance bâtie avec la société », tempère Michael Herskovich, Responsable de la gouvernance chez BNP Paribas AM. Par sa taille importante, la filiale de gestion d'actifs de la plus grande banque française a une grande responsabilité, en particulier sur le changement climatique. « Si une entreprise dans laquelle nous investissons ne communique pas de manière satisfaisante sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques, nous n'approuvons pas les comptes ou les nominations au conseil d'administration », précise l'analyste. Des pratiques généralement destinées aux AG des groupes basés aux Etats-Unis, qui pourraient prochainement être mises à mal.

Vers une limitation du pouvoir des actionnaires aux Etats-Unis ?

« Le lobbying contre le climat reste un angle mort de l'investissement responsable et il doit être pris extrêmement au sérieux », s'inquiète Annaïg Antoine des PRI. En effet, une régulation émanant de la U.S. Security and Exchange Commission, l'organisme fédéral de réglementation et de contrôle des marchés financiers, pourrait impacter la portée de l'engagement actionnarial dans le monde. La SEC a déposé des propositions qui, si elles étaient adoptées, affaibliraient la possibilité pour les investisseurs de déposer des résolutions et de voter sur les enjeux ESG. Plusieurs investisseurs institutionnels français et européens parmi lesquels la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP), Aviva Investors, ou encore, Ecofi Investissements, ont signé une lettre rédigée par les PRI, pour demander le retrait de ces propositions⁵.

Signal fort de ce début d'année, suite à la pression d'acteurs du secteur et de la société civile, le premier gérant d'actifs au monde, BlackRock a rejoint Climate Action 100+, la plus grande coalition internationale d'investisseurs, réunis pour demander aux entreprises cotées d'améliorer leur stratégie climat et carbone – environ 300 institutionnels pour 31 000 milliards de dollars d'actifs. BlackRock fait partie des 10 investisseurs américains pointés par l'étude de l'ONG ShareAction⁶, en raison de leur faible taux de votes de résolutions sur le climat. Parallèlement, le rapport révèle le leadership des acteurs européens, nettement plus enclins à soutenir ce type de résolution (parmi lesquels le Britannique Aviva Investors, et les Français AXA IM et BNPP AM).

« Les sujets ESG sont quoiqu'il en soit très liés, c'est pourquoi seule une approche globale du développement durable, prenant en compte toutes les parties prenantes et non certaines au détriment d'autres, n'a de sens selon nous », souligne Sara Carvalho de Oliveira, analyste ESG de Sycomore AM. Les acteurs français de la finance responsable soutiennent de plus en plus le concept de « transition juste », partant du principe que la transition énergétique ne doit pas se faire aux dépens de critères sociaux.

³ Voir DP-30-2018 « Engagement actionnarial : pourquoi les investisseurs doivent-ils s'en préoccuper ? » Discussion Paper / CROSS ASSET Investment Strategy, Amundi Asset Management.

⁴ Exercice des droits de vote par les sociétés de question en 2018, Thème édition, Service Études Économiques de l'AFG – Mai 2019.

⁵ SEC sign-on letter, PRI et près de 190 signataires, rédigée le 9 décembre 2019, envoyée en février 2020.

⁶ Voting Matters – Are asset managers using their proxy votes for climate action ? ShareAction, novembre 2019.

L'actionnaire peut-il être un moteur de la transition ?

3 questions à... Annaïg Antoine, Responsable France, Principles for Responsible Investment

Quelle est votre définition de l'engagement actionnarial aux PRI ? Croyez-vous en son utilité ?

L'engagement et le dialogue sont le moyen par lequel les investisseurs influencent le plus directement les entreprises, les marchés et les économies et, à leur tour, la société et l'environnement dans son ensemble. De manière plus précise, l'engagement actionnarial désigne la façon dont les investisseurs dialoguent avec les entreprises à propos des questions Environnementales, Sociales, et de Gouvernance afin d'améliorer les mesures prises pour y répondre et en particulier les informations publiées. Il peut s'agir d'initiatives individuelles ou menées en collaboration avec d'autres investisseurs. On associe également à l'engagement actionnarial les pratiques de vote lors des assemblées générales des actionnaires. L'engagement actionnarial est le deuxième principe des PRI, c'est donc un principe central pour notre organisation et que tous les investisseurs signataires s'engagent à respecter et à promouvoir.

Les PRI sont persuadés que l'engagement créé de la valeur pour les investisseurs et ce point de vue a été confirmé par de nombreux travaux académiques comme le rapport « *How ESG Engagement creates value for investors and companies* », co-rédigé par Jean-Pascal Gond, professeur à la Cass Business School de Londres. Ce rapport montre l'utilité de l'engagement et ce qu'il apporte, aux investisseurs mais aussi aux entreprises interrogées. Echange d'informations entre les entreprises et les investisseurs, production et diffusion de nouvelles connaissances ESG, et facilitation des relations internes et externes pour les entreprises et les investisseurs. L'engagement permet également d'aider les équipes dédiées au développement durable ou à la responsabilité sociétale dans les entreprises à affirmer leur crédibilité auprès des directions générales. En effet, lorsqu'un investisseur interroge un dirigeant sur sa stratégie climat, immédiatement le sujet remonte en haut des priorités dans l'entreprise et les équipes en charge bénéficient souvent ensuite de plus d'écoute et de moyens pour agir.

Mais un engagement réussi passe évidemment par l'application de bonnes pratiques de la part des investisseurs et des entreprises. Du point de vue des investisseurs, pour améliorer le succès de l'engagement, le rapport susmentionné note qu'il est très important que les investisseurs soient transparents auprès des entreprises avec lesquelles ils dialoguent sur les objectifs, attentes et sur la façon dont les actions d'engagement sont menées. Il est également fondamental que les investisseurs intègrent les informations collectées via l'engagement dans leurs bases de données et dans leur processus de décision. Il est également conseillé d'associer les analystes financiers au dialogue afin d'améliorer les relations de long terme avec les entreprises.

L'engagement actionnarial a-t-il connu un tournant ces dernières années ? Y a-t-il eu un fait marquant en 2019 ?

L'observation du monde de l'investissement responsable depuis plusieurs années montre clairement une augmentation de la pratique de l'engagement par les investisseurs. Les résolutions sur le climat déposées en 2019 aux assemblées générales de nombreuses grandes entreprises comme Amazon où la résolution était portée par les salarié·e·s, BP ou encore ExxonMobil, où les résolutions étaient amenées par la coalition d'investisseurs Climate Action 100+, ont connu des taux d'approbation sans précédent. Ce soutien montre qu'il y a une prise de conscience réelle chez les investisseurs de la responsabilité de ces multinationales dans la crise climatique. Le plan de réduction des émissions, annoncé suite au dialogue engagé par les investisseurs avec Shell depuis de nombreuses années, démontre une ambition nouvelle avec un alignement prévu avec la trajectoire de l'Accord de Paris et l'intégration de critères liés au climat dans les rémunérations des cadres dirigeants.

Le travail de la coalition d'investisseurs Climate Action 100+, qui a vocation à dialoguer avec les entreprises industrielles les plus



émissives du monde, a clairement été décisif dans ces dépôts réussis de résolutions et dans les annonces qui ont suivi. Les investisseurs continueront à jouer un rôle clé pour assurer que Shell et les autres entreprises ciblées mettent effectivement en œuvre ces engagements.

Pouvez-vous nous expliquer les outils développés par les PRI en lien avec les pratiques d'engagement ?

Nous avons publié des guides sur comment développer une politique d'engagement et de dialogue dans les actions et les obligations, avec de nombreux exemples réussis.

Nous organisons aussi des actions d'engagement collaboratif, en coordonnant des groupes d'investisseurs signataires, afin de dialoguer avec les entreprises sur des questions ESG prioritaires comme la responsabilité fiscale, l'huile de palme, la déforestation ou encore l'exploitation du cobalt. Ces actions sont coordonnées via notamment la plateforme de collaboration des PRI, qui est une sorte de réseau social des investisseurs, sur lequel les signataires peuvent s'organiser via des groupes privés, signer des déclarations communes et s'échanger des ressources.

Enfin, le reporting annuel, obligatoire pour tous les signataires, intègre un module dédié à l'engagement et au vote (traduction en français disponible). Les investisseurs doivent détailler leur politique, méthodes et suivi de leurs actions d'engagement. Grâce aux données récoltées annuellement, nous pouvons observer des grandes tendances et identifier les meilleures pratiques.

Le label ISR s'installe durablement dans le paysage financier

Avec 362 fonds labellisés pour 140 milliards d'euros d'encours à fin février 2020, le label ISR est aujourd'hui bien implanté dans le paysage français et européen de la gestion d'actifs et plus largement de la finance durable. Prochaine étape désormais : se démocratiser auprès de particuliers de plus en plus en quête de sens pour leur épargne.

Quatre ans après son lancement en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le Label ISR a été attribué à 362 fonds gérés par 65 sociétés de gestion françaises ou étrangères, représentant 140 milliards d'euros d'encours sous gestion. « Le Label occupe une place centrale dans la finance durable », commentent Grégoire Cousté et Alix Faure, membres du Comité de promotion du Label.

Ce succès s'inscrit dans un contexte de montée en puissance de la prise en compte par les acteurs financiers de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), poussée à la fois par l'affermissement de la réglementation et une pression sociétale grandissante.

À l'heure où l'encours de la gestion Investissement Responsable en France a progressé de 40 % sur un an, pour

atteindre 1 458 milliards d'euros fin 2018, selon les chiffres de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), le Label entend représenter un gage de qualité et de lisibilité pour les investisseurs, notamment particuliers, sur les méthodes ESG des fonds se réclamant de cette démarche. « Le Label est attribué pour une période de 3 ans par un auditeur externe, rigoureusement sélectionné », détaillent-ils.

D'autant que l'offre en matière de produits étiquetés responsables devrait encore largement progresser dans les mois à venir, profitant notamment de l'obligation introduite par la loi Pacte, pour tous les contrats d'assurance-vie, de proposer au moins une unité de compte labellisée ISR et/ou Greenfin et/ou solidaire dès cette année, puis au moins un fonds de chacune de ces catégories à partir de 2022.

Une dynamique qui doit notamment permettre de généraliser l'offre ISR auprès des particuliers, à l'heure où ces derniers se voient encore peu proposer ce type de produits de la part de leur conseiller et ce malgré une envie croissante de donner du sens à leur épargne. Ainsi, si 6 Français sur 10 déclarent désormais accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans



Pour consulter...

- La liste complète des fonds et sociétés labellisés
- Le cahier des charges du label
- De la documentation sur l'investissement socialement responsable
- L'actualité du label

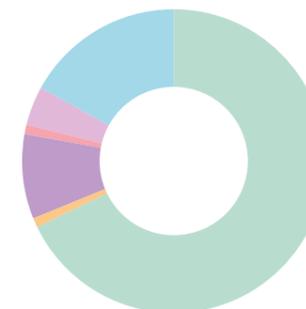
Rendez-vous sur www.lelabelisr.fr

leurs décisions de placements, ils ne sont encore que 5 % à avoir déjà investi dans un fonds ISR, selon un sondage annuel pour le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et Vigeo-Eiris. « Le sondage nous montre que la demande latente des Français est forte et continue de croître, le label est un outil indispensable au moment du passage à l'action de l'épargnant », analyse Grégoire Cousté.

Pour cette raison, le Label entend poursuivre dans les prochains mois son travail de sensibilisation et de pédagogie auprès des épargnants, symbolisé entre septembre et décembre 2019 par des campagnes d'affichage sur les autobus dans différentes villes françaises. « En 2020, le label ISR a décidé d'investir les médias de la radio avec des chroniques hebdomadaires sur des grandes radios nationales, RTL et Europe 1, afin de sensibiliser encore plus le grand public et d'utiliser un canal de communication différent des autres années », concluent les deux membres du comité du Label.

Ventilation 2019 des fonds labellisés par classe d'actifs

- Actions : 68 %
- Convertibles : 1 %
- Diversifié : 9 %
- Fonds de fonds : 1 %
- Monétaire : 4 %
- Obligations : 17 %



Progression du nombre de fonds labellisés



Source : www.lelabelisr.fr

L'actionnaire peut-il être un moteur de la transition ?

FOCUS

Denis Branche (Phitrust) : « L'actionnaire a un rôle important à jouer et (...) dispose pour ce faire de multiples possibilités d'intervention »

Depuis 2003, Phitrust a déposé quelque 45 résolutions et mené des centaines d'initiatives ESG (lettres, rencontres avec les dirigeants...) auprès des entreprises du CAC 40, avec à la clé quelques belles réussites, explique Denis Branche, Directeur Général Délégué de la société de gestion.



Denis Branche, Directeur Général délégué, Phitrust

Pourriez-vous présenter Phitrust et la philosophie qui est la vôtre ?

Phitrust est une société de gestion indépendante, pionnier de « l'impact investing » en France, agissant auprès des entreprises cotées et aussi non cotées où nous finançons des entreprises sociales innovantes.

La SGP a été agréée par l'AMF en 1999, avec dès l'origine un focus particulier sur l'éthique des dirigeants et la conviction que les éléments extra-financiers seraient, un jour, aussi importants que les facteurs financiers pour les investisseurs.

En matière d'engagement auprès des sociétés cotées, Phitrust est actionnaire de l'ensemble des entreprises du CAC 40. C'est véritablement à la suite du naufrage de l'Erika, en 2000, que notre action d'engagement a débuté : nous avons essayé de déposer une résolution chez Total leur demandant d'établir un rapport sur les risques environnementaux que faisaient courir leurs activités, en particulier l'affrètement maritime et la production d'hydrocarbures. Sans succès, puisque nous n'avons pas réussi à atteindre le seuil de dépôt en raison du retrait de plusieurs co-déposants n'ayant pas voulu aller au bout de la démarche.

En 2003, nous avons lancé la SICAV Phitrust Active Investors France en association avec la société de conseil en politique de vote Proxinvest. À partir de là, nous avons commencé à être actifs auprès d'un certain nombre de sociétés du CAC 40 sur des sujets de gouvernance, avec la certitude que l'actionnaire a un rôle important à jouer et qu'il dispose pour ce faire de multiples possibilités d'intervention,

en particulier pour interpellier les entreprises. Il est de son devoir de les utiliser, et la philosophie de Phitrust s'articule autour de cette prise de responsabilité.

Concrètement, comment cette approche influe-t-elle sur vos décisions de gestion ?

Le portefeuille de la SICAV, investie dans toutes les sociétés du CAC 40, est construit autour de trois éléments :

- L'évolution des sociétés depuis 2003, avec un historique de notation pour chacune d'elles.
- Leur réactivité face à nos initiatives : acceptent-elles de nous rencontrer ? Nos suggestions sont-elles suivies d'effets ?
- Enfin, un critère plus quantitatif, à savoir la façon dont le cours de bourse réagit aux éléments de gouvernance, comme par exemple l'éviction récente d'Isabelle Kocher de sa fonction de Directrice Générale d'Engie.

À partir de ces trois paramètres, nous avons élaboré des modèles mathématiques pour surpondérer et sous-pondérer les valeurs, avec à l'arrivée une performance comparable à celle de l'indice CAC 40 dividendes réinvestis.

« Les sujets sont étroitement liés. Nous considérons que la gouvernance est stratégique dans les entreprises, et que d'une bonne gouvernance découle la bonne prise en compte de sujets environnementaux et sociaux. »

Ensuite vient toute la méthodologie d'engagement, qui se structure autour de plusieurs phases et leviers : d'abord une période de dialogue pendant laquelle nous écrivons et rencontrons les dirigeants de sociétés. L'étape suivante concerne la préparation des assemblées générales, via des discussions avec nos investisseurs, l'identification des sujets qui nous semblent essentiels et le choix des leviers dont nous allons user : va-t-on poser des questions orales ? Écrites ? Ou, en dernier recours, déposer des résolutions ? Il s'agit de processus complexes et très formalisés.

Pourquoi ce focus sur la gouvernance ? Doit-on comprendre que les facteurs sociaux et environnementaux sont laissés en retrait dans vos dialogues ?

Les sujets sont étroitement liés. Nous considérons que la gouvernance est stratégique dans les entreprises, et que d'une bonne gouvernance découle la bonne prise en compte de sujets environnementaux et sociaux. Nous avons repris en 2011 notre action sur une thématique environnementale, avec un projet de résolution chez Total demandant une analyse complète et détaillée des risques extra-financiers et

opérationnels de long terme de cinq projets de sables bitumineux dans lesquels le groupe était impliqué au Canada. A nouveau, sans pouvoir faire inscrire la résolution, certains actionnaires s'étant une nouvelle fois désolidarisés...

Actionnariat, engagement, gouvernance... Ces notions semblent largement réservées à des acteurs financiers et éloignées du quotidien des Français. Comment impliquer ces derniers dans ces démarches ?

Il est primordial de ramener ces interrogations au client final. Nous sommes parfois interpellés par les pratiques d'une entreprise, en matière environnementale, mais aussi au sujet par exemple de la rémunération des dirigeants, qui peut atteindre des montants astronomiques. En 2018, nous avons été approchés par un délégué syndical de Carrefour qui nous a appris que le groupe comptait supprimer près de 5000 emplois, dont une part importante en France. Dans le même temps, nous découvrons que l'ancien PDG, Georges Plassat, doit recevoir une prime de non-concurrence de 3,9 millions d'euros, alors qu'il a à ce moment 67 ans... Pour nous, c'était une aberration et nous avons considéré qu'il s'agissait d'une indemnité de départ non-conforme au code Afep-Medef. D'autant qu'il allait partir avec au total près de 15 millions d'euros, quand des emplois étaient supprimés à côté. Nous avons insisté auprès d'autres investisseurs, averti des personnes de l'administration et finalement, il a renoncé à cette clause après que l'affaire a pris de l'ampleur.

Tout le monde peut avoir ce type de réactions face à des indemnités colossales, des retraites-chapeau... et nous proposons aux investisseurs, CGP, épargnants d'intervenir pour leur compte et de porter un certain nombre de sujets devant ces sociétés.

L'une des actions menées pendant votre campagne 2018/2019 a eu pour contexte la crise de gouvernance à la tête d'EssilorLuxottica. Pouvez-vous nous en dire plus ?

L'an dernier, nous avons déposé cinq résolutions : trois chez EssilorLuxottica, une chez Renault et une chez Vivendi, et deux ont fait l'objet d'un vote, chez Essilor, sur la nomination de deux administrateurs indépendants. En 2018, cette dernière a fusionné avec l'italienne Luxottica, détenue à près de 60 % par la famille Del Vecchio, et nous avions déjà averti le marché avec un dépôt de résolution sur la séparation des fonctions dans un contexte où la gouvernance nous semblait présenter un certain nombre de risques, sans être suivis. Quelques mois plus tard, en mars 2019, il y a eu une crise de gouvernance très forte entre Leonardo Del Vecchio, président de Luxottica et Hubert Sagnières, président d'Essilor, qui ont commencé à s'attaquer par juridictions interposées et le cours de l'action

a fortement dévié. Dans ce contexte, nous avons proposé deux nouveaux administrateurs afin de rééquilibrer le conseil et le fait de déposer cette résolution a calmé le jeu, avec un arrêt des procédures judiciaires. L'une a obtenu 44 % et l'autre 37 %, donc les administrateurs n'ont pas été élus, mais cela a quand même abouti à un apaisement de la guerre entre les deux clans, avec un effet sur le cours bien visible.

Malgré le faible pourcentage de succès des résolutions, vous estimez donc que votre démarche a un impact réel sur ces grands groupes...

En France, il est nécessaire de détenir au minimum 0,5 % du capital d'une société cotée pour présenter une résolution. Pour de très grosses capitalisations, cela représente évidemment des montants énormes et il est généralement nécessaire de réunir des co-déposants pour atteindre ces seuils. Ensuite, il y a très peu de temps pour rédiger l'argumentaire et présenter le texte aux entreprises. C'est l'une des difficultés posées par la loi française et nous n'arrivons pas toujours à inscrire nos résolutions, même si nous avons par exemple réussi à faire changer les statuts chez Alcatel en 2008. En revanche, il y a toujours un impact très net sur l'évolution de la vie des sociétés et le simple fait de dire que nous allons déposer une résolution oblige déjà le conseil d'administration à se prononcer et induit forcément un débat.

Plus globalement, quel est le rôle que doivent jouer les actionnaires dans ce contexte de tout « ISR » ?

Chacun doit assumer sa responsabilité. Si vous êtes utilisateur d'un service, demain vous prenez votre plume et vous écrivez au service commercial pour faire part de votre mécontentement. Ici, c'est la même chose : chaque actionnaire a une voix à faire entendre qui est très importante, par son vote et par les moyens que lui donne la loi, et donc pour participer de manière positive à la transformation de la société.

Le cadre légal et réglementaire a également beaucoup évolué ces dernières années, avec par exemple l'article 173 de la loi TEE ou encore la Directive européenne sur le droit des actionnaires et l'engagement, et les investisseurs se sont largement saisis des sujets ESG. Il y a une vraie lame de fond et malgré les mythes qui les entourent, même les fameux fonds activistes ne fédèrent généralement pas assez d'investisseurs pour peser négativement sur les sociétés.

« (...) chaque actionnaire a une voix à faire entendre qui est très importante, qui est sa voix en Assemblée générale, par son vote et par les moyens que lui donne la loi, et donc pour participer de manière positive à la transformation de la société. »

De quelles façons ces démarches pourraient-elles être facilitées aujourd'hui ? Le modèle anglo-saxon, notamment, est souvent cité en exemple...

Nous pourrions effectivement nous en inspirer, mais notre démarche est très liée au droit français. Aux États-Unis, la common law permet toujours de contester les pratiques d'une entreprise. Chez nous, la règle est fixe, invariable et c'est un paramètre dont il faut tenir compte. Mais il faudrait peut-être effectivement que les seuils de dépôt de résolutions soient abaissés et qu'il puisse y avoir une forme d'arbitrage de la part de l'AMF pour valider des résolutions : aujourd'hui, il est en effet nécessaire que celles-ci soient validées en amont par les conseils d'administration. Si ce n'est pas le cas, il faut alors contester ces décisions et entamer des procédures judiciaires extrêmement longues et coûteuses. Aux États-Unis, il suffit de détenir 2 000 dollars au capital pour déposer des résolutions et c'est à l'autorité de marché de décider de leur validité.

Les démarches d'engagement s'inscrivent sur du long terme, mais dans un contexte d'urgence environnementale, n'est-il pas également nécessaire d'exclure purement et simplement certains secteurs ou valeurs de l'univers d'investissement ?

Tout dépend de votre style de gestion. Si vous faites du stock picking dans un univers composé de plusieurs milliers de valeurs, vous pouvez évidemment choisir d'en exclure un certain nombre. Dans notre cas, nous nous trouvons sur les 40 sociétés de l'indice et nous considérons que nous pouvons contribuer à l'amélioration des pratiques de chacune d'entre elles. Ensuite, il est nécessaire de noter que même si nous aimerions que tout aille vite face au changement climatique, nous nous trouvons sur des processus complexes, qui prennent beaucoup de temps à mettre en place. En 2018, nous avons interrogé 31 sociétés sur leur participation à l'initiative « Science Based Targets ». Une telle initiative permet de montrer aux dirigeants l'importance que les investisseurs attachent à ces questions et, même si elles ne sont pas au même niveau d'avancement, toutes ont répondu. Il y a des progrès chaque année et peu à peu tout le monde s'y met.



Cécile Moitry, responsable finance et investissement durable chez BNP Paribas CIB

Prêt à impact positif : quand les taux de crédit aux entreprises s'indexent sur leur performance durable

Avec 122 milliards de dollars de volume de financement en 2019¹, soit + 168 % sur un an, les prêts à impact positifs font désormais partie des instruments les plus populaires de la finance durable avec les *green bonds*, selon Bloomberg NEF. Cécile Moitry, responsable finance et investissement durable chez BNP Paribas CIB, revient sur leur fonctionnement et les perspectives de marché.

De quoi parle-t-on exactement ?

Un prêt à impact positif, ou SLL pour « *sustainability-linked loan* » en anglais, est un financement classique auquel on ajoute une clause qui va indexer la performance durable de l'entreprise au taux de financement. En d'autres termes, plus l'entreprise est vertueuse et engagée dans le développement durable, plus son taux de financement sera intéressant.

Quel est l'intérêt d'opter pour ce type de crédit pour les entreprises ?

L'intérêt de ce type de produit est double : aligner de façon très directe les ambitions de l'entreprise dans le développement durable avec son financement et bénéficier, en cas d'atteinte des ambitions, d'un taux bonifié.

Concrètement, qui peut en bénéficier ?

Ce type de financement est assez flexible et peut donc s'adapter à différents secteurs et entreprises. En mars 2019, les associations de place que sont Loan Market Association, Asia Pacific Loan Market Association et Loan Syndications and Trading Association ont créé les « Sustainability-Linked Loans Principles », qui définissent un cadre permettant à tous les acteurs du marché de comprendre clairement les caractéristiques d'un prêt à impact positif, basé sur des principes directeurs :

- La cohérence de la démarche de l'emprunteur par rapport à sa stratégie RSE
- La définition des objectifs au regard desquels l'entreprise sera jugée. Ces objectifs doivent être ambitieux et en adéquation avec la stratégie de l'entreprise et mis en perspective avec les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») de son secteur
- La mise en place d'un reporting annuel sur l'achèvement ou non de ces objectifs. Les emprunteurs sont encouragés à communiquer sur les normes ou certifications utilisées.
- La vérification par un tiers de ce reporting

Les objectifs choisis comme indicateurs de performance clés peuvent être des notations ESG externes et / ou des indicateurs de durabilité propres à l'entreprise, qui seront suivis pendant toute la durée du prêt.

Comment et par qui sont évaluées les entreprises en matière de performance extra-financière ?

Les critères de mesure de la performance des crédits à impact positif peuvent être de plusieurs types. Certaines agences de notation extra-financières comme Vigeo-Eiris ou Sustainalytics sont spécialisées en la matière. Ces agences réalisent une évaluation de l'entreprise sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Par exemple, Accor a mis en place ce type de financement et en utilisant son score ESG avec l'agence Sustainalytics. Cela permet de regarder, chaque année, comment le score évolue et d'ajuster en fonction le taux de financement de l'entreprise. Nous pouvons aussi mesurer la performance d'un SLL en considérant l'évolution d'indicateurs spécifiques. A ce titre les indicateurs tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation d'eau, le mix énergétique ou des thèmes sociaux sont régulièrement utilisés. Certaines entreprises, tel le groupe espagnol Iberdrola, producteur et distributeur d'électricité, vont même jusqu'à faire le lien entre leurs critères et les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

« Nous sommes convaincus que les entreprises vont faire évoluer leurs indicateurs ESG qui passeraient alors d'une fonction de mobilisation à celle d'indicateurs clés – regardés en parallèle des indicateurs financiers. »

Le manque d'homogénéité dans les reportings et objectifs représente-t-il une difficulté ?

Bien que le cadre pour les SLL soit rendu plus défini par la publication des normes et des pratiques de marché plus établies, les indicateurs choisis pour chaque SLL peuvent varier car ils sont avant tout adaptés à la situation et le secteur de chaque entreprise. Les emprunteurs sont tenus d'informer les prêteurs au moins une fois par an de l'évolution des indicateurs. À ce stade, ce n'est pas la comparaison entre entreprises qui est recherchée mais l'amélioration d'une entreprise année après année. Il n'est bien entendu pas exclu qu'à terme cela contribue à une certaine harmonisation et standardisation. Il n'est pas rare qu'une entreprise dans un secteur regarde ce que ses concurrents ont déjà fait et cherchent alors à fixer des objectifs encore plus ambitieux.

N'y a-t-il pas un risque de greenwashing de la part des emprunteurs ?

Le *greenwashing* consiste à qualifier de vert ce qui ne l'est pas. Dans le cas des SLL le risque serait de ne pas choisir des indicateurs qui soient pertinents ou ambitieux. Les meilleurs outils pour lutter contre le « SLL washing » sont une transparence accrue sur les indicateurs sélectionnés mais également la sophistication des différents acteurs de ce marché y compris les banques.

Pouvez-vous citer quelques exemples d'entreprises ayant eu recours à ces crédits ?

Parmi les premières transactions sur le marché, nous trouvons le SLL réalisé avec Danone : un accord extrêmement ambitieux. Il s'agissait de la première transaction à inclure la certification « B-Corp » combinée avec les scores ESG de deux agences de notation extra-financière comme mesure de sa performance en matière de développement durable. Une autre transaction importante est celle conclue avec Solvay : la société a annoncé en septembre 2018 son engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de ses propres opérations de 1 million de tonnes en 2025 par rapport aux niveaux de 2017. En janvier 2019, Solvay et BNP Paribas Fortis ont renégocié les conditions d'un financement existant, liant le coût du crédit à leurs objectifs de ré-

duction des émissions de GES, à la lumière de l'engagement proposé en 2018. BNP Paribas cherche toujours à créer des solutions innovantes et sur mesure pour ses clients : l'accord de Másmóvil, par exemple, est unique et marque le changement de stratégie des entreprises dans leur transition vers un modèle de croissance plus durable, pour répondre aux besoins des investisseurs qui exigent une plus grande transparence des données et de la durabilité dans tous les secteurs. Ce SLL, combinant un RCF et une ligne de capex, comprend un mécanisme bonus-malus lié à la performance ESG de l'entreprise. Enfin, une autre transaction intéressante est le SLL d'Eurazeo : la marge sur le prêt d'Eurazeo est liée à des indicateurs de performance clés de durabilité, marquant une étape importante vers des marchés de capitaux plus verts. Le mécanisme est innovant car il mélange deux niveaux et types d'indicateurs de performance clés : l'entreprise doit devenir neutre en carbone en 2024, combinée à une gouvernance de durabilité stricte pour son portefeuille d'entreprises tout au long du cycle d'investissement. Par ailleurs, Eurazeo s'est engagé à affecter l'ajustement notionnel de la marge aux projets de compensation carbone, et cela que l'ajustement de la marge soit ou non à son avantage.

Quels sont les chiffres de marché aujourd'hui ?

Pour vous donner un ordre de grandeur, début 2017 il n'y avait encore rien. En 2019, chez BNP Paribas, nous comptons 50 transactions et 9,580 Mds\$ en termes de volume de financement sur l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique (source : Dealogic). Nous avons également des transactions qui se mettent en place en Asie et en Amérique.

Que peut-on attendre à l'avenir ?

En 2019, le marché des SLL a connu une expansion à tous points de vue : diversification des emprunteurs et éventail plus large des secteurs. Notre attente pour 2020 est que les SLL continuent de gagner en popularité, et nous prévoyons que ces structures s'adapteront à des secteurs plus complexes et à un groupe d'emprunteurs plus large en termes de gamme de crédit.

« Si nous voulons être acteurs de ce changement, en tant que banquiers au contact quotidien des projets des entreprises, nous devons les informer, les sensibiliser et les accompagner dans la mise en place d'actions concrètes. »

Faut-il selon vous à terme généraliser cette pratique à l'ensemble des crédits aux entreprises, voire à tous les types de financements en indexant systématiquement les taux/investissements sur des critères de durabilité ?

La question d'intégrer de façon systématique des mécanismes d'incitations à l'ensemble des instruments financiers à sa disposition est avant tout le choix de l'entreprise. Mais il est intéressant de noter que certaines entreprises se sont lancées dans cette démarche comme Siemens-Gamea qui a été la première entreprise à décliner le concept du SLL sur d'autres instruments financiers avec la première couverture Forex Hedging (FX) liée à son score ESG selon l'agence de notation RobecoSAM. Par ailleurs, au-delà du cas des SLL, il est indéniable qu'il y a une attente très forte pour un reporting ESG et la mise en place de standards. A ce titre, nous sommes convaincus que les entreprises vont faire évoluer leurs indicateurs ESG qui passeraient alors d'une fonction de mobilisation à celle d'indicateurs clés – regardés en parallèle des indicateurs financiers.

Pourrait-on appliquer ce mécanisme à des émissions obligataires ?

La démarche reste à ce jour volontaire de la part des entreprises d'intégrer ou non un mécanisme d'incitation de type SLL. Le cas n'a pas été encore appliqué à des emprunts d'Etats, en revanche, il a été utilisé dans le cas d'émissions obligataires avec l'exemple des émissions faites par ENEL en 2019 : les « Sustainability-linked bonds ». Contrairement aux obligations vertes, le produit n'est pas lié à un usage spécifique des fonds ainsi levés mais le taux peut augmenter ou baisser selon la performance de certains objectifs. ENEL s'est ainsi engagé à augmenter sa part d'énergies renouvelables à au moins 55 % en 2021 (contre 46 % en 2019).

Pourquoi BNP Paribas s'est-elle saisie de cet instrument ?

Nous sommes convaincus qu'il est de notre responsabilité, en tant que première banque européenne, d'accompagner nos clients dans une démarche de transition énergétique. Si nous voulons être acteurs de ce changement, en tant que banquiers au contact quotidien des projets des entreprises, nous devons les informer, les sensibiliser et les accompagner dans la mise en place d'actions concrètes.

Ça existe ! L'épargne retraite responsable

Déjà en avance sur la finance solidaire, le marché de l'épargne retraite a profité de la création du nouveau PER, en octobre dernier, pour se mettre à la page et proposer de nombreuses options responsables.

Par Camille Prigent, Fondatrice, Investir éthique

La retraite a largement dominé l'actualité de 2019, avec une réforme à venir qui doit chambouler le système existant et des inquiétudes légitimes du côté des épargnants, qui craignent pour le maintien de leur niveau de vie à la retraite. Selon l'enquête 2019 du Cercle de l'Épargne avec Amphitéa, 69% des Français pensent que leur pension sera insuffisante pour vivre correctement. Parallèlement, l'urgence climatique s'est fait une place dans leur quotidien. La bonne nouvelle est que les épargnants sont passés à l'action : l'encours des fonds durables a quasiment doublé l'an dernier, selon la dernière enquête de Novethic parue au mois de février. Et côté retraite, ils peuvent bénéficier depuis le 1er octobre 2019 du plan épargne retraite (PER), nouveau produit issu de la loi Pacte qui permet à l'épargne retraite non seulement de se démocratiser mais aussi de prendre un virage éthique.

Des PER responsables

Bruno Le Maire a annoncé en début d'année que 84.000 PER avaient été ouverts entre le 1er octobre et le 31 décembre 2019, le « plus grand succès [...] obtenu en termes de création de produits financiers » selon le ministre de l'Économie. Il existe aujourd'hui une trentaine d'offres sur le marché, dont plus d'un tiers mettant clairement en avant une offre responsable. Certains vont même plus loin : les contrats individuels Afer, Agipi et Aviva proposent tous une gestion pilotée ESG, c'est-à-dire prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance en plus de critères financiers. D'autres comme PER Lignage d'Oradéa incluent automatiquement des fonds ISR à l'offre de gestion sous mandat. C'est certainement la Macif qui est allée le plus loin avec tous les fonds proposés gérés selon des principes d'investissement responsable.

La loi Pacte, un accélérateur

Même sans être mis en avant, les fonds labellisés ISR (investissement socialement responsable) et plus globalement les fonds prenant en compte des critères ESG ou solidaires deviennent légion dans l'épargne retraite. Pourquoi ? Parce qu'il existe deux types de PER : le PER assurance, très similaire au contrat d'assurance-vie, et le PER compte-titres, qui prend la forme du support en question. Dans le premier cas, les unités de compte proposées seront soumises à une autre disposition de la loi Pacte, qui oblige les assureurs à proposer depuis le 1er janvier au moins une unité de compte labellisée ISR. Dès 2022, deux unités de compte supplémentaires labellisées respectivement Greenfin et Finansol devront être intégrées dans les contrats. De fait, tous les PER proposés par des assureurs ont un volet responsable, plus ou moins mis en avant par ces derniers certes, mais qui peut être réclamé par les épargnants et qui est particulièrement accessible en gestion libre. Et au-delà de l'obligation réglementaire, l'engouement des Français pour les produits responsables pousse aussi les acteurs du marché à étoffer leur offre.

Le solidaire, volet historique

Côté solidaire, l'épargne retraite est en avance. Dès 2001, les fonds solidaires sont apparus dans l'épargne retraite à la suite de la loi Fabius, qui a rendu obligatoire la présence d'au moins un fonds solidaire pour les salariés dans le cadre de leur Perco, transformé depuis octobre en PER collectif. En 2010, cette obligation a été étendue par la loi LME aux plans d'épargne entreprise (PEE), ce qui a permis de faire grimper les encours des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) solidaires à 8 milliards d'euros en 2018, selon les chiffres de Finansol, ce qui représente plus de 10 % du total des encours. Le poids de l'épargne salariale dans la finance solidaire est important, puisque **les FCPE solidaires pèsent pour environ 63 % des encours totaux à fin décembre 2018**. Et l'obligation d'intégration de fonds labellisés dans les contrats d'assurance-vie et par extension les PER individuels devrait permettre au secteur de continuer à croître. De quoi satisfaire les épargnants désireux d'agir pour leur futur, celui de leur environnement et de leur société.

Le PER en bref :

- il s'organise autour de trois compartiments destinés aux versements volontaires, aux primes d'épargne salariale et aux cotisations obligatoires des régimes d'entreprise.
- il offre le choix entre une sortie en capital ou sous forme de rente viagère, sauf dans le cas des versements obligatoires qui ne peuvent sortir qu'en rente.
- il permet une sortie anticipée dans six cas, dont l'acquisition de sa résidence principale.
- il permet de transférer facilement son épargne retraite d'un PER à un autre avec des frais de transfert réduits à 1 % pendant les 5 premières années, puis à 0 % au-delà.

	Dans l'entreprise		A titre individuel	
Avant le 1 ^{er} octobre 2019	Plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco)	Contrat article 83	Plan d'épargne entreprise (PEE)	Plan d'épargne retraite populaire (Perp), contrat Madelin
Depuis le 1 ^{er} octobre 2019	PER collectif	PER obligatoire	Inchangé	PER individuel

CPR INVEST - CLIMATE ACTION INVESTIR C'EST AUSSI AGIR



En partenariat exclusif avec le CDP



Finançons la transition écologique en soutenant les entreprises engagées dans un processus de réduction de leurs émissions carbone.

cpr-am.com | [@CPR_AM](https://twitter.com/CPR_AM) | [in cpr-asset-management](https://www.linkedin.com/company/cpr-asset-management)

cpr
asset
management

INNOVER
POUR LA
PERFORMANCE

CPR Invest - Climate Action est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois CPR Invest, géré par CPR Asset Management. Avant tout investissement, il appartient à toute personne intéressée par un OPC, de s'assurer de la compatibilité de son investissement avec les lois dont il relève ainsi que de ses conséquences fiscales et de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) en vigueur et plus particulièrement les sections sur les risques, les frais et les principales caractéristiques. Les documents réglementaires sont disponibles sur le site www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de CPR AM. L'OPC cité présente un risque de perte en capital. L'investissement en instruments financiers n'est pas garanti et peut donc perdre de la valeur, notamment en raison des fluctuations de marché.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 399 392 141 RCS Paris.



parcelle de mur arbore la récompense « prix du public » reçue au Festival du cinéma francophone de Barcelone en 2018 pour Tout s'accélère, son documentaire paru en 2016.

Une « formidable » entrée dans la vie

Gilles Vernet naît et grandit à Paris « entouré d'amour », selon ses mots. Les deux premières années de sa vie se passent auprès de sa mère, qui a choisi de prendre le temps d'accompagner son fils dans la découverte du monde. « La vie est complètement exponentielle à son départ, justifie-t-il. Dans ses premières années, un enfant apprend, évolue, grandit à une vitesse folle, il s'imprègne de son entourage et en capte les moindres composants pour se construire ». La présence de sa mère à ses côtés durant ces deux premières années décisives a, d'après lui, joué un rôle primordial dans son développement, lui offrant de grandir armé de confiance et de sécurité. Brillant dès le plus jeune âge, Gilles Vernet étudie au prestigieux lycée Louis Legrand à Paris, dont le taux de réussite à l'examen du baccalauréat frôle les 100 %. Une aisance pour les mathématiques le prédestine à la finance : « C'était le chemin que l'on empruntait » se souvient-il, poussé par ses professeurs. S'ensuit la voie classique des hautes études : prépa, HEC, EDHEC, un MBA à Madrid puis, une pause.

La « temporalité différente » de la vie sur une île

« Fabuleuse parenthèse » dans sa vie, il effectue ses deux années de service national en Martinique. Il y officie comme volontaire-aide technique. « Je faisais les choses trop rapidement, les gens me prenaient pour un fou là-bas ! », se souvient-il le sourire aux lèvres. Sur l'île, Gilles Vernet fait la découverte d'une nouvelle temporalité lui permettant de se laisser aller à observer la nature, à pratiquer l'apnée, qu'il apparente à la méditation mais surtout, à prendre son temps... « J'ai eu l'occasion de rester vivre en Martinique » confie-t-il, mais il ne se voyait pas faire sa vie là-bas. Au terme de son service, il rejoint donc le continent et projette sa carrière dans la finance, comme prévu. Du haut de ses 24 ans, il intègre ce milieu singulier qu'il définit comme « étriqué ». La souffrance causée par une réadaptation difficile le fait lentement glisser vers un état dépressif. À ce mal être, s'ajoute la maladie que les médecins découvrent à sa mère. À cette période, le corps médical la condamne à la suite d'un diagnostic d'un cancer des ovaires. Dans son ouvrage « Maman mourra un jour », Gilles Vernet écrit à ce propos qu'il « avait toujours cru qu'elle s'en sortirait », invoquant une intuition inexplicable qui résulte du lien existant entre une mère et son fils.

Gilles Vernet, des marchés financiers à la cour de récré

Schopenhauer, philosophe cher à Gilles Vernet, décrit son œuvre comme étant « l'épanouissement d'une pensée dont toutes les parties ont entre elles la plus intime liaison ». Chez Gilles Vernet, ce lien intime est le temps. Celui dont on manque et celui que l'on « prend » pour vivre. Pour se réapproprié « son » temps, Gilles Vernet a bouleversé son monde : ex-trader, il a quitté la frénésie des marchés financiers pour se reconvertir en professeur des écoles.

Par Marie Grain-Paolini

Sauvé par le temps. En 2001, Gilles Vernet a changé de vie pour se plonger dans un monde radicalement opposé à celui auquel il était habitué. D'ancien trader pour les plus grands noms de la finance, il est devenu professeur des écoles en classe de CM2. Au centre de tous ces changements : le temps et les rapports qu'il entretient avec lui dans une société qui ne cesse d'accélérer.

Gilles Vernet dit de l'Homme qu'il est semblable à la grenouille qui s'échappe de l'eau bouillante quand elle tombe dedans, mais qui mourra sans s'en rendre compte si l'eau de son bassin chauffe petit à petit... Cette fable - tirée d'une expérience réalisée par le physiologiste allemand Friedrich Goltz au XIX^{ème} siècle - vise à mettre en perspective l'esprit d'accoutumance de l'être, le conduisant à ne pas réagir en cas de danger. Crise écologique, épuisement des ressources, overdose de média, technologies, finance... Les grenouilles que nous sommes semblent rester passives devant un monde se dirigeant droit dans le mur.

Le professeur de CM2 ouvre la porte de son « studio de montage » du 10^{ème} arrondissement parisien, laissant entrevoir un large bureau qui trône en maître dans la pièce principale. Une petite étagère supporte tous ses livres fétiches : l'Accélération d'Hartmut Rosa évidemment, la philosophie de Jung, un Éloge de la lenteur, un ouvrage qui dit Stop à l'impact de l'Homme sur l'environnement, des dictionnaires, des programmes d'école primaire... Entre le bicorne, petit chapeau souvenir de l'ère Napoléonienne, la statue de Buddha et le portrait de Jimi Hendrix, une



Une première tentative de transition

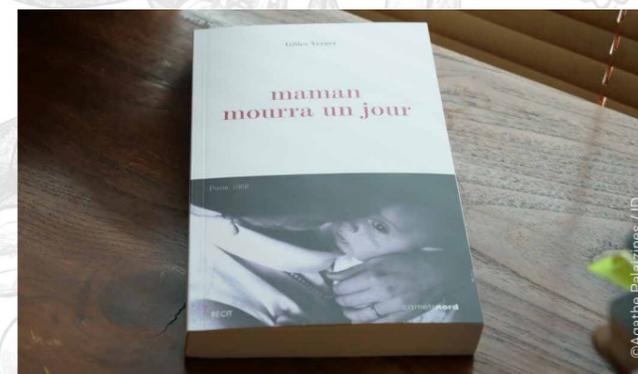
Décidé à combattre son mal intérieur, le talentueux trader commence à entrevoir la possibilité d'une autre vie. Il débute une psychanalyse qui place sur son chemin Etienne Perrot, une référence dans le domaine. « C'était l'un des derniers disciples de Jung », le traducteur de son œuvre en français, qui l'a sorti de cette dépression. Passionné, Gilles Vernet se dévoile et se découvre un goût pour l'analyse. Une fois sa thérapie achevée, il débute une didactique - formation à la psychanalyse - qu'il avortera à la mort de son maître. Etienne Perrot décède en 1996 : Gilles Vernet perd une référence et par la même, l'occasion de se détourner du parcours de la finance auquel il finit par revenir.

Trading action, fructification de placements financiers... Grisé par les retombées de la bulle Internet, Gilles Vernet « fait de l'argent » : « on ferme les yeux et tout monte ». Il passe par de grandes entreprises comme Indosuez ou JP Morgan et évolue dans un entre-soi particulier, motivé par le gain et cadencé par la Bourse. Tout son temps y passe, « je bosse à 300 %, je m'éclate ! », mais plus un moment pour lui. Oubliées les sorties au cinéma avec sa mère comme au temps de son adolescence. Il tient le rythme en débutant ses journées par une séance d'apnée dans la baignoire, le rappelant à ses souvenirs de Martinique. Trouvant tout de même un réconfort émotionnel auprès d'une femme, journaliste financière, avec qui il partage les

codes de ce monde. Elle ne sera pas l'amour de sa vie. À son arrivée chez UBS, il commence à s'essouffler : « À ce moment, je sais que je ne vais pas rester éternellement dans la banque mais je fais de l'argent, alors je reste », conscient du piège qui se referme sur lui. La malheureuse prise de conscience du temps qui file terminera de le convaincre.

Maladie, 11 septembre et vieilles amitiés... Le déclic

Miraculeusement remise de son cancer des ovaires, la mère de Gilles Vernet se fait de nouveau trahir par son corps. Les cellules cancéreuses contre lesquelles elle a lutté dans les années 90 se sont attaquées à son cerveau : cette fois-ci, il le sent, c'est la fin. Combien de temps lui reste-t-il ? Les grands spécialistes qu'ils sollicitent s'accordent sur deux années. « Je n'imagine plus travailler six jours sur sept de 7h à 23h et ne la voir que ponctuellement le dimanche », confie-t-il. Le symbole de la finance américaine tombe au même moment sur New York. Nous sommes en septembre 2001 quand Gilles Vernet quitte la frénésie financière et cesse de courir après le temps. Il se consacre à celle qui lui en a donné durant ses premières années. « Elle se désarticulait sous mes yeux » : le sablier s'écoule de chaque grain représentant un moment précieux. Alors, l'ancien trader s'en remet à



En 2017, Gilles Vernet publie son ouvrage « Maman mourra un jour ». Aujourd'hui, il envisage de le rééditer sous le nom de « Formidable », en clin d'œil à sa mère, « son expression favorite ».

ses premières amours : la lecture, la transmission et surtout, l'écriture. C'est finalement grâce à de vieux amis de lycée qu'il envisage l'enseignement. « L'un d'entre eux a fait HEC et il est devenu instituteur. Je me demandais ce qui avait pu le pousser à choisir ce chemin, lui qui avait un tel niveau ». Mais à l'écoute de leurs anecdotes qu'il qualifiait de fabuleuses, Gilles Vernet est piqué de curiosité. Pourquoi pas lui ?

Au gré des rencontres

Après avoir réalisé le documentaire African Tale en 2002, Gilles Vernet passe le concours de professeur des écoles. En parallèle, il postule pour l'écriture d'un scénario pour la télévision. En 2006, la finance est définitivement derrière lui. Le voilà retenu pour l'écriture d'un épisode... de Joséphine Ange Gardien ! Fidèle à ses réflexes de bourreau de travail, il ne recule devant rien et mène les deux de front. Au gré de ses projets, il croise des anonymes ou des personnalités, des rencontres qui lui donneront l'opportunité de développer plusieurs projets. Dont Tout s'accélère qui fera l'objet d'un livre, puis d'un documentaire. Il y reprend la philosophie d'Hartmut Rosa et remet en perspective la notion de résonance du sociologue à travers la vision sans filtre de ses élèves de CM2 dans leur manière de concevoir le temps et les mutations

qu'il implique. « Hartmut Rosa nous permet de comprendre cette chose dont on est l'objet, que l'on n'arrive pas à nommer et qui nous fait nous en vouloir sans savoir si c'est notre faute » : cette course après le temps qui est selon lui « la racine de tout » et dont il a pris conscience lorsqu'il a fait face à cette fin en soi qu'est la mort.

Émerge en lui une nouvelle conception de la vie, modelée par un rapport au temps différent, mêlé à cette passion de la transmission qui l'anime, dont il dit qu'elle manquerait aujourd'hui à son équilibre. Comme une évidence, tout se déroule alors : il rencontre l'amour de sa vie, la mère de ses deux enfants avec qui il a construit une vie de famille, qu'il tente de préserver de ce qu'il conçoit comme la « démesure de la société qui ne cesse de s'accélérer ». À l'image de cette exponentielle qui fait que l'on perd du temps chaque jour sans même s'en rendre compte, qui justifie que la crise écologique prenne de l'ampleur et que la population mondiale ne cesse de croître... Gilles Vernet, le trader devenu instituteur, a pris le temps d'observer le monde dans lequel il vit. Loin d'être inactif, il jongle entre la réalisation de ses projets en cours et l'imagination des prochains. Aujourd'hui, il s'essaye à l'écriture sur le monde qu'il a trop bien connu des marchés financiers, sans trop savoir encore s'il « écrit pour lui » ou s'il ira jusqu'à la publication...

Icare et le Taureau Blanc, opéra mis au point par les élèves de CM2



Gilles Vernet a mis au point un projet d'opéra il y a quatre ans avec ses classes de CM2 et le concours de l'opéra de Paris pour les décors ainsi que les costumes. Il a tourné des images durant toute la construction de ce projet et en a fait un film, projeté au mois de janvier devant 700 personnes dont les élèves et leurs parents : dans la mythologie, Icare est le fils de Dédale, architecte du labyrinthe qui enferme le Minotaure. Père et fils doivent échapper à Minos, fils de Zeus et roi de Crète. Ce dernier avait prié Poséidon de lui envoyer un taureau qu'il sacrifierait, dans le but de prouver à son peuple qu'il jouissait de la reconnaissance des Dieux. Minos est allé à l'encontre de l'accord passé avec Poséidon en épargnant le magnifique taureau blanc. Mais sa femme Pasiphaé en est tombée amoureuse. Elle a alors sollicité Dédale, qui a mis au point une vache de bois dans laquelle elle a pris place pour aller à la rencontre de l'animal et s'est accouplée avec celui-ci. De cette union, est né le Minotaure. Icare lui, est mort d'avoir volé trop près du soleil, il symbolise le désir de l'Homme de vouloir aller toujours plus loin, ce qui le confronte souvent à sa propre condition d'humain.

Regards croisés entre Emma Haziza et Rick Stathers

Face à l'urgence climatique, qui représente un risque systémique pour la vie sur terre et, par conséquent, pour l'économie mondiale, l'industrie de la gestion d'actifs a un rôle clé à jouer. Elle se doit de faire évoluer les pratiques en accompagnant les entreprises sur le chemin de l'adaptation et de la transition climatique, mais aussi en favorisant une réallocation du capital vers ces entreprises vertueuses.



Rick Stathers, Analyste-spécialiste Climat chez Aviva Investors



Emma Haziza, hydrologue, Dr. de l'École des Mines de Paris, Présidente-fondatrice de Mayane

INFORMATION IMPORTANTE
 Aviva Investors Climate Transition European Equity est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois de Aviva Investors. Aviva Investors France est gestionnaire par délégation. Avant tout investissement dans les fonds présentés dans le document, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans ce document, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. La valeur d'un investissement et des éventuels revenus attachés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et l'investisseur pourrait ne pas récupérer l'intégralité du capital investi. Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Aviva Investors France. Aviva Investors France, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14, rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. FA20/0017/03032021

« Rien ne serait pire qu'un Green deal sans financement ou avec un financement injuste »

Pierre Larroutou est député européen Nouvelle donne. Membre du groupe des Socialistes et Démocrates, il est Rapporteur général du Budget 2021. Il revient sur le fameux Pacte Finance-Climat, porté avec le climatologue Jean Jouzel, et sur les propositions récentes de la Commission européenne.



Pourriez-vous nous rappeler les grands enjeux qui motivent vos démarches ?

Quand Nicolas Hulot démissionne, il dénonce le manque de financement pour isoler nos maisons et nos bureaux, investir dans les transports en commun et dans un changement des pratiques agricoles... « Le nerf de la guerre, c'est l'argent ». Pour gagner la guerre contre le dérèglement climatique, la Commission européenne dit qu'il manque chaque année entre 500 et 700 milliards d'euros. C'est pour apporter des financements à la hauteur des enjeux que, avec Jean Jouzel et Anne Hessel, nous proposons ce Pacte Finance-Climat.

Concrètement, que proposez-vous ?

Nous proposons de créer 2 outils majeurs : 1. Une Banque du Climat (adossée à la Banque Européenne d'Investissement) capable de fournir entre 200 et 300 milliards de prêts à taux 0 par an, et 2. Un budget Climat, capable de financer des aides (aux particuliers, aux petites entreprises, aux collectivités) ainsi qu'un Plan Marshall pour l'Afrique et un programme européen de recherche. Ce budget Climat serait abondé par des ressources propres (de l'argent qui ne vient pas des Etats membres) comme une Taxe Kérozene, une Taxe Carbone aux frontières, une Taxe sur les Transactions Financières ou un petit impôt sur les bénéficiaires. Quand j'étais enfant, l'impôt sur les bénéfices était de 45 % en moyenne. Il est tombé à 20 % aujourd'hui alors que les dividendes explosent. On peut créer un petit impôt européen sur les bénéficiaires, limité à 5 % et qui dépendrait de l'évolution du Bilan-Carbone des entreprises. Il ne toucherait pas les petites entreprises ni les artisans. En combinant 4 ou 5 ressources propres,

on peut dégager un Budget Climat de 100 milliards par an. Et du coup, on peut rendre obligatoire (d'ici 20 ans ?) des travaux d'efficacité énergétique et de transformation écologique dans tous les secteurs car la collectivité pourra aider chacun de nous en payant la moitié ou les 2/3 de la facture.

Justement, la Commission européenne a présenté récemment son Pacte vert. Que prévoit-il et comment avez-vous accueilli ces annonces ?

Le discours d'Ursula von der Leyen présentant son Green deal a suscité un espoir immense. La nouvelle Présidente de la Commission européenne fixe un cap ambitieux : que l'Europe soit le premier continent à 0 émission en 2050. Avec, d'ici 2030, une baisse de 50 ou 55 % des émissions de CO2 et de méthane. Son discours était beau, puissant, global... mais trois mois plus tard, on ne comprend toujours pas comment la Commission va financer ce Pacte vert ! Voilà pourquoi, comme Rapporteur général du prochain Budget de l'Union européenne, je vais me battre avec de nombreux députés pour imposer des solutions nouvelles. Rien ne serait pire qu'un Green deal sans financement ou avec un financement injuste. Ce ne serait que du greenwashing.

Notre idée de Banque du Climat faisait rire beaucoup de monde il y a trois ans. Aujourd'hui, cette idée fait l'unanimité ! Mais si la BEI ne reçoit pas de nouveaux fonds propres, cette banque du climat n'aura qu'un effet marginal. Comme aucun Etat-membre ne veut apporter de nouveaux fonds propres, nous proposons que ce soit la BCE qui apporte des quasi fonds propres (sous forme de prêts subordonnés). La BCE a créé 2

600 milliards d'euros depuis avril 2015. Elle va encore créer 240 Mds supplémentaires cette année. Face à tant de liquidités, qui peut comprendre que la Banque du Climat ne puisse faire que 16 milliards de prêts nouveaux ? Si la BCE apporte 100 Mds de quasi fonds propres, c'est équivalent à 50 Mds de vrais fonds propres et la Banque du Climat pourra faire 300 Mds de prêts à taux 0 pour la rénovation thermique, les transports en commun, une transformation de notre agriculture...

Les enjeux auxquels nous sommes confrontés semblent désormais bien identifiés par les décideurs ainsi que la société dans son ensemble. Pourtant, aujourd'hui, c'est bien l'impression de lenteur voire d'attentisme qui domine lorsqu'il est question de transition vers des modèles bas carbone. Comment l'expliquez-vous ?

Cette lenteur est suicidaire. La concentration en CO2 dans l'atmosphère augmente aujourd'hui 3 fois plus vite que dans les années 60. Les chefs d'Etat font de très beaux discours mais ils semblent incapables d'agir vraiment. Le 9 mai prochain, nous allons fêter les 70 ans de l'Union Charbon Acier. Après des décennies de guerre, où le vainqueur prenait le charbon et l'acier du vaincu pour être certain de l'écraser plus facilement encore à la prochaine occasion, il a suffi de 15 jours à Schumann et Adenauer pour prendre cette décision révolutionnaire : pour être certains que la guerre ne sera plus jamais possible entre elles, l'Allemagne et la France décident de mettre ensemble leur charbon et leur acier. 15 jours ont

suffi pour prendre cette décision magnifique ! Aujourd'hui, les chefs d'état semblent collectivement incapables de porter des idées nouvelles. Il est urgent que les Citoyens nous aident, nous le Parlement, à bousculer le ronron européen.

Du côté du privé, un certain nombre d'initiatives sont menées et se renforcent depuis plusieurs années pour influencer de manière positive le comportement des émetteurs, notamment dans la sphère de l'investissement socialement responsable. Comment regardez-vous cette dynamique ?

Il ne se passe pas une semaine sans qu'une entreprise privée ou une association ne rende publique une initiative intéressante. Cela permet de garder espoir. De voir que des solutions sont possibles. Mais quelques gouttes d'eau ne suffisent pas à éteindre un incendie quand il a pris trop d'ampleur. Voilà pourquoi j'espère que les citoyens vont se rassembler dans leur diversité (chefs d'entreprises, salariés, chômeurs, paysans, artisans, chercheurs, ruraux et citadins, jeunes et vieux, ceux qui croient au Ciel et ceux qui n'y croient pas...) pour pousser les dirigeants à l'audace. On vient de fêter les 30 ans de la Chute du Mur de Berlin : si on avait attendu une décision des chefs d'Etat, le Mur serait toujours debout. Ce sont des citoyens, des gens comme vous et moi, qui se sont mis en mouvement et qui ont fait tomber le Mur. A nous aujourd'hui, de faire tomber le Mur du cynisme, le Mur des Lobbies, le Mur du Chacun-pour-soi et Après-moi-le-Déluge.

Quelle est aujourd'hui l'urgence d'agir sur les risques climatiques ?

Emma Haziza : Il est important de comprendre qu'une hausse moyenne des températures d'ici 2100 ne se limite pas à la seule notion de « réchauffement » climatique. L'accumulation des émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis le siècle dernier, avec désormais une concentration de CO2 dans l'atmosphère terrestre de plus de 400 parties par million, soit le plus haut niveau depuis 3 à 5 millions d'années, provoque un « changement » climatique qui va bien au-delà d'un « réchauffement ». Or, cette terminologie est encore utilisée à tort, ce qui nourrit probablement le climato-sceptisme.

Y-a-t-il déjà des conséquences pour les entreprises ?

Rick Stathers : Bien sûr et les exemples sont nombreux ! En Allemagne, par exemple, le transport fluvial sur le Rhin a été interrompu au cours de l'été 2017 en raison du trop faible niveau du fleuve. Or, c'est un passage crucial pour des produits finis, mais aussi pour les matières premières destinées à l'industrie du bassin rhénan. Cet été, en France, des centrales nucléaires se sont retrouvées à l'arrêt quelques jours faute d'alimentation en eau pour le refroidissement des réacteurs, avec des conséquences potentielles sur l'alimentation des différents réseaux électriques. Aucun secteur ne sera épargné par le changement climatique. Les entreprises n'ont d'autre choix que de s'adapter.

La notion « d'adaptation » revient dans vos propos respectifs...

Emma Haziza : Si nous n'émettions plus aujourd'hui de gaz à effet de serre, les résultats ne seraient perceptibles que dans 30 ans. Nous n'avons donc d'autre choix que de nous adapter au changement climatique provoqué par les émissions passées. Au-delà de l'élaboration de scénarios d'ici à 2100, il est donc urgent de développer des solutions d'adaptation afin de pouvoir gérer l'inévitable qu'est devenu aujourd'hui le changement climatique.

Rick Stathers : Selon la Commission Globale sur l'Adaptation¹, des investissements d'adaptation de 1800 milliards de dollars réalisés entre 2020 et 2030 dans cinq domaines - systèmes d'alerte avancés, adaptation des infrastructures, améliorations agricoles, protection des mangroves, protection des ressources en eau - pourraient générer des bénéfices nets de 7100 milliards de dollars.

L'adaptation au changement climatique va aussi créer de nouveaux marchés...

Emma Haziza : S'adapter requiert effectivement de développer de nouveaux processus technologiques, de créer de nouveaux biens et services. Il y a déjà de nombreuses opportunités de croissance, par exemple, pour les entreprises du secteur du bâtiment, celles développant des solutions améliorant l'efficacité énergétique de l'habitat et des transports, les sociétés optimisant la gestion de l'eau potable et les systèmes d'irrigation, ou encore les entreprises réalisant des aménagements d'espaces côtiers pour faire face à la montée des eaux.

Quel est alors le rôle d'un spécialiste Climat et de son équipe chez Aviva Investors ?

Rick Stathers : L'objectif est de permettre aux équipes de gestion d'identifier des entreprises fournisseurs de solutions pour répondre à l'urgence climatique, mais également d'orienter les investissements vers les entreprises, certes, exposées aux risques climatiques, mais qui font le choix de faire évoluer leur modèle économique pour assurer leur pérennité dans ce nouvel environnement. Si nécessaire, nous nous engageons auprès des entreprises afin de les aider à améliorer leurs pratiques de gestion des risques climatiques.

Vous avez lancé le fonds Aviva Investors Climate Transition European Equity en juillet dernier, quelle est l'originalité de ce fonds ?

Rick Stathers : Le fonds a une approche différenciante puisqu'il cible deux types de sociétés : il ne se cantonne pas aux sociétés qui apportent des solutions pour faire face au changement climatique ; mais recherche également les entreprises en transition, exposées au risque climatique qui mettent en place les actions nécessaires pour faire évoluer leur business model. A fin décembre 2019, les encours du fonds ont atteint €134,4 millions d'encours et nous totalisons plus d'1 milliard d'encours gérés sur la stratégie « transition climatique ».

¹ « Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience », Global Commission on Adaptation, 13 septembre 2019

Les fonds ISR actions les plus performants en 2019

©Giancarlo Liguori/Shutterstock



Fidèle à son approche qui vise à démontrer que l'on peut à la fois donner du sens à son épargne tout en la faisant fructifier, Novafi s'est penché sur la performance d'un échantillon de 430 fonds ISR en 2019 (performance Novafi.fr - rapport 2019 du comparateur). En association avec ID, L'Info Durable, nous nous sommes penchés plus spécialement sur la performance des fonds actions.

Comme on peut s'y attendre, les fonds actions de notre échantillon réalisent de meilleures performances que les fonds diversifiés ou obligataires. Plus de risque procure normalement plus de performance les bonnes années... ou de pertes les années difficiles, comme l'illustre le tableau ci-après.

Les performances des fonds ISR (2019, 2018, 2017) par classe d'actifs

En 2019, le CAC40 a progressé de 26 %, l'eurostoxx 50 de 25 %, le S&P 500 de 29 %, soit une performance moyenne pour ces trois grands indices de 26,6 %. Parmi les 260 fonds ISR actions étudiés par Novafi, 105 ont fait mieux (voire même nettement mieux) que ces trois grands indices de référence. La performance médiane de notre échantillon est également très élevée, 130 fonds sur 260 ont progressé d'au moins 25,4 %.

Le rebond en 2019 est impressionnant, il fait suite à un recul significatif en 2018 (-11,9 %). Au total sur 3 ans, la performance médiane ressort à 21,6 %.

Focus sur les fonds ISR actions les plus performants

En 2019, une majorité des fonds dans le top 10 ont investi dans l'un des secteurs suivants : les énergies vertes, la mobilité durable, les modes de production respectueux de l'environnement, et l'eau. Ces résultats traduisent la prise de conscience et l'engagement de plus en plus important des acteurs économiques aux enjeux du développement durable.

Le premier de ce classement, RobecoSAM Smart Energy Fund a investi dans les actions de sociétés qui apportent des solutions au besoin croissant de sources d'énergie propre, tout au long du cycle de vie : production, distribution et gestion.

En 2nd position, Pictet Global Environmental Opportunities a investi 19 % de ses actifs dans l'efficacité énergétique, et 17 % dans la gestion des déchets et le recyclage. On retrouve dans ses principales positions l'entreprise Ecolab Inc, qui propose des technologies de l'eau, de l'hygiène et de l'énergie, ou encore Veolia Environnement, multinationale française experte en gestion du cycle de l'eau, de la valorisation des déchets et de l'énergie.

Des fonds généralistes mais qui investissent dans des entreprises sélectionnées pour leur potentiel de croissance et la qualité de leur politique ESG se sont également hissés dans le haut du classement. C'est le cas du numéro 3, Echiquier Major SRI Growth Europe géré par la Financière de l'Echiquier.

Classification des fonds	Performance 2019 (médiane)	Performance 2018 (médiane)	Performance 2017 (médiane)
Échantillon de 430 fonds	18,8 %	- 8,4 %	6,2 %
Actions (260 fonds)	25,4 %	- 11,9 %	10,1 %
Obligations (93 fonds)	5,1 %	- 1,4 %	0,7 %
Diversifiés (77 fonds)	10,4 %	- 6,2 %	3,8 %

Fonds / Société de Gestion	Perf 2019	Perf 2018
RobecoSAM Smart Energy Fund RobecoSAM	42,79 %	- 12,50 %
Pictet Global Environmental Opportunities Pictet Funds	40,37 %	- 13,17 %
Echiquier Major SRI Growth Europe La Financière de l'échiquier	40,00 %	- 8,30 %
RobecoSAM Smart Mobility Fund RobecoSAM	39,17 %	-
Nordea 1 Global Climate and Environment Fund Nordea IF	38,06 %	- 13,33 %
Montanaro Better World Fund Montanaro	37,48 %	-
Robeco Global Consumer Trends Equities Robeco	36,69 %	0,44 %
Ecofi Enjeux Futurs Ecofi	35,58 %	- 11,12 %
Ecofi Actions Croissance Euro Ecofi	35,50 %	- 14,88 %
BNP Paribas Aqua BNP Paribas	35,47 %	- 9,22 %

Enfin, intéressant de noter que 6 fonds sur les 10 premiers du classement sont labellisés : une belle reconnaissance pour le label public ISR dont le nombre de fonds certifiés a beaucoup augmenté en 2019.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Pour toute décision d'investissement, il est important de se rapprocher d'un conseiller financier afin de sélectionner un investissement correspondant à son profil de risque et à ses objectifs.

L'engagement actionnarial : un outil puissant pour influencer les entreprises !

L'investissement socialement responsable (ISR) – aussi exigeant soit-il – doit être appuyé par un engagement actionnarial de vote et de dialogue pour inciter les entreprises à progresser.



Cesare Vitali, Responsable ISR

Quels sont vos engagements concernant le vote ?

Nous votons systématiquement aux assemblées des sociétés détenues en portefeuille (312 assemblées générales en 2019).

Notre politique de vote contient 40 critères qui favorisent la responsabilité sociale de l'entreprise et l'actionnariat stable et de long terme. Un taux de vote d'opposition aux résolutions (43 %) deux fois plus élevé que la moyenne** montre notre engagement.

Notre politique de vote évolue régulièrement. Ainsi, en février, nous avons ajouté de nouveaux critères comme le vote contre l'approbation des comptes si une société ne communique pas suffisamment sur ses émissions de gaz à effet de serre.

Concrètement, quelles ont été vos actions emblématiques ?

En 2019, nous avons soutenu 116 résolutions d'actionnaires, dont :

- Environnement : établissement et publication des objectifs de réduction d'émissions pour Chevron Corporation et Royal Dutch Shell ;
- Social et sociétal : publication d'un Rapport sur les droits humains pour The Home Depot concernant la chaîne des fournisseurs ;
- Gouvernance : publication d'un rapport sur les donations aux partis politiques pour American Tower Corp., American Water Works Company, Exxon Mobil, Inter Corporation, Netflix et Roper Technologies.

Le dialogue a-t-il un impact ?

Avec le dialogue, nous incitons les entreprises à davantage de transparence et à adopter de meilleures pratiques sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) comme :

- amorcer un changement social ou environnemental, par exemple concernant la biodiversité ;
- optimiser ou préserver la valeur de l'entreprise à long terme par une prise en compte de ces enjeux ;
- aider une société à améliorer ses performances ESG et à mieux gérer ses risques.

Mesurer l'impact du dialogue n'est pas chose aisée. Cependant, nous constatons que les entreprises sont de plus en plus attentives aux alertes des investisseurs, les risques ESG ayant un impact significatif sur le business : risque de marché, de réputation, de réglementation...

Quelles sont les différentes formes de dialogue ?

Le dialogue peut être individuel ou collectif. Le dialogue collectif permet d'avoir un impact plus important. Ainsi, Ecofi Investissements est membre actif de 5 coalitions d'investisseurs : les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Access to Medicine, le CDP, le Forum pour l'Investissement Responsable et Shareholders for Change – dont nous sommes co-fondateurs.

Un exemple de dialogue réussi ?

En 2019, Ecofi Investissements a participé à 18 initiatives coordonnées par nos coalitions internationales, autour de 4 thématiques : la transition énergétique, les droits de l'Homme, la parité de genre et la responsabilité fiscale.

Ces initiatives nous ont permis de contacter 381 sociétés différentes investies pas nos fonds, ce qui est important compte tenu que nous sommes investis dans 450 entreprises environ....

100%
ISR*

L'ISR est une finance utile

Utile pour identifier les entreprises qui anticipent demain.

Utile pour aller chercher de la performance là où elle se construit.

Utile pour mieux prévenir les risques.

Notre engagement 2019 en chiffres

Vote à
4746
résolutions

43 %
de votes d'opposition**

18
initiatives de dialogue
collectif

23
Labels



x3 x1 x19

*Hormis certains fonds indexés et fonds à gestion déléguée

**Taux moyen de votes d'opposition des sociétés de gestion françaises: 20% – Source AFG

Investissement et avenir durable se rencontrent enfin




mirova
Investing in sustainability

MIROVA

Société de gestion de portefeuille – Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 – Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme – RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

Un affilié de

 **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS